



# La santadrionne

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOÈGE  
MAI-JUIN 2015 - N° 7

## Edito

Au moment où vous lirez ces lignes les vacances estivales seront proches. La fin de l'année scolaire, c'est aussi la préparation de l'année suivante : nouveaux rythmes scolaires, nouveaux intervenants pour les activités périscolaires, nouvelle navette...

Ces deux derniers mois ont également été marqués par un certain nombre de travaux au chef-lieu dont vous trouverez le développement sur cette lettre.

Toute l'équipe municipale vous souhaite de très bonnes vacances et n'oubliez pas que nous comptons sur vous pour la participation, le soutien et le bon déroulement des jeux intervillages à Saint André.

forestier élaboré par la commission extra-municipale nécessite en effet la présence d'aires de dépôt pour obliger les demi-chargeurs sur les grumiers et ainsi préserver le bon état de nos routes. Cet emplacement représente une surface de 32m x 11m et le coût des travaux pour la première tranche s'élève à 2210€.

## Un nouveau parking et une aire de stockage du bois au chef-lieu.

Le conseil municipal a décidé la réalisation de quelques places de parking pour desservir à la fois la nouvelle mairie et les locataires des deux nouveaux appartements à l'étage. Ce parking, entre la nouvelle et l'ancienne mairie, aura une capacité de 9 places et est réalisé par l'entreprise Condevaux qui a récupéré la terre végétale pour la création de la surface engazonnée devant la mairie. Le coût des travaux pour la première tranche s'élève à 9360€. La pose d'un revêtement aura lieu prochainement.



La municipalité a en outre profité de la présence de l'entreprise de terrassement pour commencer la réalisation en contrebas d'une aire de stockage temporaire pour les coupes de bois. La mise en application du futur règlement



## La nouvelle navette scolaire est arrivée



**Modèle :** Citroën Jumpy, 9 places - 6 CV

**Coût :** 21 386 €

Le fonctionnement de la navette scolaire sera maintenu matin, midi et soir l'année prochaine.

## L'entretien des cours d'eau

Quand les éléments se déchainent, l'homme est le plus souvent impuissant et ne peut que réparer les dégâts.

Néanmoins des mesures préventives peuvent dans certains cas éviter bien des désagréments.

Ainsi, les fossés ou ruisseaux qui bordent les propriétés privées doivent être régulièrement entretenus par les propriétaires riverains.

Nous rappelons que la commune n'est en aucun cas responsable de leur débordement ni des dégâts engendrés.

## Médecin de garde

Le Docteur Viaud Sébastien, représentant de l'association des médecins du secteur du Giffre dont dépend notre commune, a récemment contacté la mairie pour nous faire part d'un problème touchant le système de garde : tandis que les urgences sont débordées, les gardes médicales au cabinet sont quasiment vides (en moyenne sur l'année 2014 entre 0 et 1 patient le soir, environ 10 les jours de weekend ou jours fériés). La loi prévoit que le système doit être régulé par le 15 or la plupart des patients pensent qu'il n'y a pas de médecin de garde ou ne veulent pas déranger le 15.

Nous rappelons donc que votre médecin traitant participe au tour de garde avec tous ses confrères du secteur du « Giffre » (dont font parties les communes de la Vallée Verte) tous les jours, weekend et jours fériés inclus. Les consultations ont lieu au cabinet médical de ce médecin sans rendez-vous, après appel préalable du 15. Les horaires sont les suivants : tous les jours de la semaine de 20h à 22h ; le samedi de 17h à 22h ; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 17h à 22h.

*À noter dans les agendas !*

**Les jeux inter-villages de la Vallée Verte** auront lieu à St André le dimanche 30 août 2015.

**Le repas des aînés** aura lieu le 04 octobre 2015.

## Ça bouge à l'école !

- Les élèves de Saint André sont tous réunis au chef-lieu depuis le 27 avril. La nouvelle salle de classe provisoire (classe modulaire « Portakabin »), utilisée par les CM1 et CM2 répond à nos attentes et Madame Emilie Jaffre, directrice de l'école et professeure des élèves de CP-CE1-CE2 a fait part de sa satisfaction lors du dernier conseil d'école.
- L'équipement informatique de l'école a été modernisé avec l'achat et l'installation de 5 nouveaux ordinateurs.
- Notre PEDT (Projet éducatif territorial) demandé par les services académiques est en cours de validation par le recteur. Il nous permet notamment d'obtenir une dérogation pour changer l'organisation du temps scolaire l'année prochaine. Ainsi, les TAP (temps d'activités périscolaires) pris en charge par la commune auront lieu le jeudi après midi de 13h30 à 16h30 à partir de septembre 2015. Les horaires de l'école seront donc les suivants : 8h30-11h30/13h30-16h30 le lundi, mardi et vendredi ; 8h30-11h30 le mercredi et jeudi.
- Le conseil d'école du 11 juin 2015 a permis de faire un bilan des activités scolaires faites cette année : stage de ski, sorties piscine, liaison CM2-6e, animation et sorties « Land Art », travaux avec la médiathèque, sortie randonnée depuis les Moises avec des accompagnateurs moyenne montagne...
- La mairie a signé des contrats avec deux animatrices pour l'animation des TAP l'année prochaine : Madame Julie Besnard, professeure de Théâtre à l'école de musique de la Vallée Verte, et Madame Sophie Duchêne de la « Compagnie Rouge Paillette », professeure d'initiation aux arts du cirque, se sont engagées à collaborer pour la réalisation d'un spectacle de fin d'année avec les professeurs de l'école. Les enfants seront séparés en deux groupes respectant leurs âges et leurs rythmes et pratiqueront 1h30 de théâtre puis 1h30 de découverte des arts du cirque (ou inversement) dans la salle des fêtes municipale.
- L'étude de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie pour la création de deux salles de classe se poursuit (consultation lancée auprès d'architectes). Les travaux devraient débuter sans tarder.



## Brèves

- La commune s'est portée acquéreur du terrain jouxtant la salle des fêtes du chef-lieu. Cet emplacement réservé au PLU permettra de mettre prochainement notre bâtiment en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 4987m<sup>2</sup> pour un montant de 200 000€
- Les véhicules de la commune seront prochainement identifiés par la pose d'autocollants avec le blason et le nom de la commune. Ces derniers seront réalisés par la société Accès Publicité de Cranves Sales pour un montant de 570€.
- Une convention a été passée avec Boège pour permettre à nos assistantes maternelles de bénéficier du service logistique mis en place par cette commune voisine (mise en contact avec les parents, contrats de travail, déclaration de revenus, commandes groupées, soutien en cas de litiges...).
- Des travaux ont été entrepris sur le futur emplacement de la micro-station de la Corbière : coupe des arbres et défrichage.
- Les parents des enfants de l'école maternelle intercommunale de Boège peuvent consulter le site <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/maternelle-boege/> sur lequel ils trouveront de nombreuses informations et photos.